

Fonds De Commerce De Bar-Restaurant À Monterfil (35160)

Publié sur actify.fr le février 13, 2023

67 vues

Adresse:

12, cote Saint Genou

Date de fin de commercialisation:

16/03/2023

Date limite de dépôt des offres:

16/03/2023

Etude:

Etude MARGOTTIN Eric

Nature : fonds de commerce situé 12, cote Saint Genou (35160), constitué des éléments suivants :

- Droit au bail,
- Licence de 4ème catégorie, licence restaurant et licence à emporter,
- Clientèle,
- Achalandage,
- Actifs corporels.

Description : Une propriété (...) à usage de commerce, construite en pierres, couverte en ardoises, comprenant :

- Au sous-sol : cave, chaufferie et réserve ;
- Au rez-de-chaussée : épicerie, salle de bar, restaurant, cuisine, sanitaires,
- Au premier étage : deux salles de restaurant, sanitaires, un bureau,
- Au deuxième étage : trois chambres, une salle d'eau, un WC et un grenier.

Destination : « exploitation d'un fonds de commerce de restaurant, épicerie, débit de boissons, traiteur, vente à emporter, exercice de toute activité se rapportant à la restauration et activité d'organisateur d'événements »

Durée du bail : 9 années entières et consécutives. Renouvellement de bail à compter du 01/04/2018

Montant du loyer : 14.400 € HT annuel, payable mensuellement d'avance

Dépôt de garantie : deux mois de loyer

Date limite de réception des offres : jeudi 16 mars 2023 à 16h00 en l'Étude de Maître Eric MARGOTTIN (29, rue de Lorient 35040 RENNES CEDEX). L'attention des candidats est attirée sur le fait que le dépôt d'une offre engage le pollicitant jusqu'à la décision du juge-commissaire et que toute offre déposée ne pourra être retirée avant l'ordonnance.

Votre offre doit être accompagnée d'un chèque de dédit de 10 % du montant proposé et d'une attestation de financement bancaire de l'intégralité du prix proposé.

Informations complémentaires : s.rodier@etude-margottin.com

Pour être recevable, votre offre doit se composer des éléments suivants :

- Offre d'achat énonçant précisément les actifs (immobiliers et/ou mobiliers) concernés,
- La copie de la carte d'identité du candidat acquéreur si offre présentée par une personne physique,
- La copie de l'extrait Kbis et de la carte d'identité des gérants si offre présentée par une personne morale,
- Un chèque de 10% du prix net vendeur offert (le chèque sera consigné dans l'attente de la décision du juge),
- Une attestation de disponibilité des fonds émise par la banque du candidat ; en cas de recours à l'emprunt, accord de principe de la banque, pour le montant total offert ; double attestation si financement à la fois sur fonds propres et par emprunt,
- Attestations d'indépendance et de sincérité du prix + provenance des fonds (modèles à demander à l'Étude).